



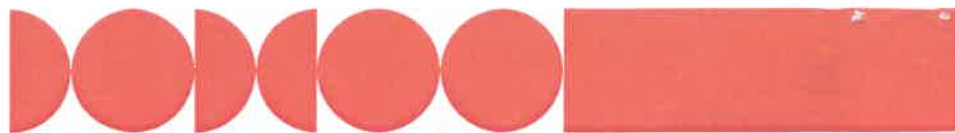
MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

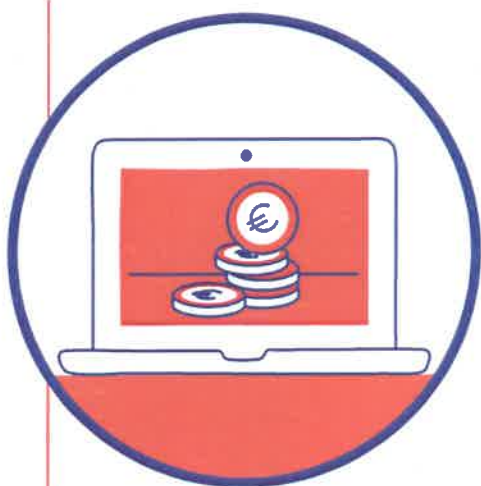
PASS SPORT

Pour les structures

Le Pass'Sport est reconduit
pour la saison 2022-2023.



Comment se faire rembourser en tant que structure ?



La structure sportive demande le remboursement du Pass'Sport via Le Compte Asso (LCA) pour tous les jeunes éligibles accueillis entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022. Pour cela :

1 | La structure doit disposer d'un espace sur l'application LCA :
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
Si la structure n'a pas créé son espace, il est possible de suivre la notice disponible sur le site Pass'Sport :
<https://sports.gouv.fr/pass-sport/>

2 | Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est attendue au sein de LCA.
Dans l'identité de la structure, cocher :
 Dispositif Pass'Sport
 Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)
Et renseigner les activités.
Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que le RIB à jour.

3 | Dès fin août, la structure peut saisir les codes individuels Pass'Sport des jeunes directement sur Le Compte Asso (LCA) - Pass'Sport.



4 Le remboursement sera effectif dans un délai d'un 1 mois après vérification, par les services instructeurs des documents d'affiliation ou d'agrément et des RIB déposés sur LCA.

Le dispositif est valable pour des inscriptions prises dans les structures entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022.

5 Les inscriptions faites dès le mois de juin devront être confirmées par la présentation du code par le jeune à la rentrée sportive.

Les déductions appliquées seront alors remboursées.

Les éventuels chèques de caution devront alors être restitués.

Plus d'informations disponibles et des notices explicatives sont à retrouver sur le site Pass'Sport :

<https://sports.gouv.fr/pass-sport/>





Pour toute question
concernant le dispositif
et son fonctionnement,
plus d'informations sur :
sports.gouv.fr/pass-sport

PASS SPORT

© Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photos : iStock

